

## Communiqué du maire de Besançon

### Petite enfance et services sociaux en danger

A la suite du mouvement de grève des personnels des crèches et halte-garderies, à Besançon comme partout en France, Jean-Louis Fousseret, conscient des menaces qui pèsent sur la petite enfance, sur l'école maternelle et de façon générale sur les services publics et sociaux, interpelle, dès aujourd'hui, Madame la Secrétaire d'État en charge de la Famille et de la solidarité.

Au printemps 2000, alors que Nadine Morano annonce à grand renfort médiatique la création des jardins d'éveil, le Maire exprime publiquement son désaccord et son refus de s'engager dans l'appel à projet lancé par la CNAF.

En effet, l'annonce de la création des jardins d'éveil pour soi-disant pallier le manque d'offre de garde pour les enfants de moins de 3 ans implique une nouvelle approche de la politique d'accueil de la petite enfance.

Cette politique, imaginée par le gouvernement ne vise que la réalisation d'économies pour l'État, en déléguant aux collectivités locales l'accueil collectif des enfants de 2 à 3 ans, qui s'ajoutera à celui des 0-2 ans.

Cette modification marquerait alors la fin des sections des Touts petites et Petits dans les écoles maternelles et entraînant la municipalisation d'une partie des missions, qui relève de l'Éducation Nationale et donc de l'État.

L'ensemble des coûts des jardins d'éveil sera à la charge des villes, car l'aide au financement annoncé par Mme Morano se termine en 2012, comme si, dès les prochaines élections présidentielles, il n'y avait plus d'enfants à accueillir !

La question des personnels est aussi une autre source de questionnements puisque les compétences et les complémentarités des différents personnels ne sont pas précisées.

Le Maire de Besançon tient, comme il l'a déjà fait lors du Conseil Municipal du 25 février 2010, à faire part de sa plus grande inquiétude, comme l'ensemble des acteurs des services publics, des associations à but non lucratif positionnées sur les champs du social, du médico-social, qui vont avoir à faire face à la menace que représente la transposition en catimini de la directive services européenne.

Cette directive ne permet pas de protéger et de garantir la pérennité du secteur des services sociaux tels que ceux de la petite enfance et de l'aide à domicile, le périscolaire et la formation des demandeurs d'emplois. Les missions d'intérêt général relèveront de la concurrence avec le secteur marchand.

Les conséquences seront importantes sur l'équilibre social et économique du pays.

Les bouleversements occasionnés par les deux éléments décrits dans ce communiqué montrent combien le gouvernement cherche à placer les collectivités territoriales dans les difficultés les plus grandes et ne leur donne aucun des moyens d'actions nécessaires pour agir au service des citoyens tout en fragilisant le service public.

**Jean-Louis FOUSSERET**  
Maire de Besançon  
Président du Grand Besançon